



Syndicat National des Ecoles

4 rue de Trévisse - 75009 PARIS

Tel : 09 51 11 46 46

www.sne-csen.net



Communiqué

Le **SNE-CSEN**, syndicat du premier degré, déplore la disparition de l'épreuve de connaissance du système éducatif dans le cadre du concours de recrutement des futurs professeurs des écoles.

En effet, les spécificités du Premier Degré, largement ignorées par les « discuteurs » et les décideurs, sont de nature à aggraver les erreurs d'orientation des étudiants qui se dirigeraient vers l'enseignement primaire.

Situation juridique des écoles, instances complètement différentes des collèges et des lycées, investissement humain extrêmement éprouvant, disponibilité de chaque instant, responsabilités en continu, méthodes d'apprentissage ...rien de cela ne devrait être ignoré des futurs enseignants qui choisiraient le primaire.

Rien ne pourrait être plus dommageable pour les élèves et les enseignants que de se tromper de voie ou d'échouer par défaut dans le Premier Degré.

Il n'en demeure pas moins que cette épreuve est remplacée dans les concours par l'évaluation des capacités du candidat à « **agir en fonctionnaire de manière éthique et responsable** ». En référence à l'arrêté du 19 décembre 2006, ce point est caractérisé par la **connaissance du système éducatif** par le fonctionnaire. Le **SNE-CSEN** compte bien faire valoir cet aspect légal et exiger que l'entretien se base sur cette connaissance. A une époque où le mépris de l'école tourne à la caricature, et dans un débat confisqué par les intérêts médiatiques et émotionnels, cette épreuve constitue pour le **SNE-CSEN** une pierre angulaire du choix en toute connaissance de cause et une voie de réflexion capitale pour le choix de sa future pratique.

Le **SNE-CSEN** considère que la dissolution de cette épreuve est une erreur, réparable certes si les responsables respectent le texte de l'arrêté, mais aussi une preuve supplémentaire de la méconnaissance de l'école.

Paris le 11 janvier 2010